

# Centre de Consultations et de Traitements Psychanalytiques Jean Favreau

D. KASWIN - B. COLIN – E. SPARER

## **RAPPORT FINANCIER**

Par arrêté du 20/5/2015, l'Agence Régionale de Santé a proposé pour 2015 une Dotation Annuelle de Financement (DAF) de 947 733 €, dont une Décision Modificative (DM) de 3 062 € au 30/12/2015.

Un Crédit a été alloué par l'ARS de 280 000 € au titre du surcoût entraîné par l'intégration à l'ASM 13.

Le Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) 2015-2019 a été élaboré avec une augmentation de 0,3% des charges, dont + 1,1% sur les charges de personnel.

L'EPRD Initial 2015 (Budget 948 003 – 3 332 = 944 671, la diminution étant au titre d'une reprise dans le cadre du Pacte de Solidarité en Ile-de-France) a été voté par le Comité de Gestion du Centre le 9 juin 2015.

A ce jour, nous attendons la proposition de l'ARS pour la DAF 2016.

## **ACTIVITÉ THÉRAPEUTIQUE**

### **Activité**

- 1.227 consultations (dont 267 défections, soit 21,76 %)
- 4.742 séances de psychanalyse (dont 734 défections, soit 15,48 %)
- 2.312 séances de psychothérapie (dont 417 défections, soit 18,04 %)
- 2.282 séances de psychodrame (dont 338 défections, soit 14,81 %)
- 970 séances de traitement psychanalytique de groupe (dont 220 défections, soit 22,68 %)

Au 31 décembre 2015, la file active était de 541, la population est à forte majorité féminine, 2 femmes pour un homme.

Il y avait 132 patients en traitement ainsi répartis :

42 psychanalyses, 50 psychothérapies, 28 psychodrames, 12 traitements psychanalytiques de groupe.

Fin décembre, sur 242 premières consultations, 73 ont été mises en attente pour un traitement : 26 PSA, 8 PSD, 2 PSD exploratoires, 40 PST, 7 Traitements psychanalytiques de groupe). Une mise en place systématique d'une relance au bout de six mois permet d'accompagner les patients en attente de traitement, soit une proposition de revoir le consultant, soit une demande de confirmation de leur maintien sur la liste d'attente. Un travail important a été réalisé pour permettre la reprise de la totalité des données patients au 31/12/2015. Cette saisie de l'activité thérapeutique sur le logiciel Cortexte nécessite d'envisager une formation à l'usage de ce logiciel pour tout le personnel

Les psychanalystes étaient 51 au 31 décembre 2015 (15 médecins et 36 psychologues)

**Au total**, 11 533 actes, donc légère baisse par rapport à 2014 (12 092) liée à trois facteurs :

- Le projet d'adossement / intégration avec l'ASM 13 qui s'accompagne d'un gel des embauches (actuellement 51 analystes au lieu de 53 en 2014).

- le même projet s'accompagne également de départs fin 2015 de certains thérapeutes, qui de ce fait n'ont pas renouvelé les traitements qui se sont arrêtés.

- tous les analystes de + de 70 ans, souvent en cumul emploi – retraite, ne sont pas remplacés, en prévision du surcoût financier dû au passage en Convention 51.

### **MOUVEMENTS INTERNES**

Le Docteur Jean-Louis Baldacci après avoir prolongé son activité pendant 1 an en raison des exigences liées à la certification et au projet adossement/intégration a pris sa retraite le 30 octobre 2015.

Il est entré au CCTP le 1<sup>er</sup> septembre 1986, a succédé comme coordinateur après le départ de Monique Cournut en 1989 et a été nommé Médecin Directeur le 1<sup>er</sup> janvier 2000, en remplacement du Docteur Jean-Luc DONNET.

Madame Sylvie DRUON a retardé également son départ d'un an pour les mêmes raisons et a pris sa retraite le 15 novembre 2015 après 20 ans de Direction Administrative.

Elle était entrée au CCTP le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

En prévision de l'intégration et du non remplacement de la Directrice Administrative, Mme Sylvia ROSSET a été nommée Secrétaire de Direction le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Mme le Docteur Danielle KASWIN, entrée au CCTP le 1<sup>er</sup> octobre 1997 a été nommée Médecin Directeur par le Conseil d'Administration de la SPP le 30 juin 2015 et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> novembre 2015. Le médecin-directeur du CCTP est désigné par le président de la SPP, sur proposition du comité de gestion et du médecin-directeur en poste, après avis du conseil d'administration.

Le Docteur Bertrand COLIN, entré au CCTP le 21 janvier 2013, après de 10 ans de participation bénévole dans un groupe de PSD, a été nommé Coordinateur par le Comité de Gestion du CCTP du 3 novembre 2015.

Mme Ellen Sparer, entrée au CCTP en janvier 2001, prend également des fonctions de coordinatrice et sera agréée au premier comité de gestion en 2016.

Mme Noémie LUIS, agent d'entretien a démissionné le 18 décembre 2015 et a été remplacée par Mr SANTANA.

Deux salariés ont démissionné au 31 décembre 2015, Madame le Docteur Marie-Thérèse Dahan qui a quitté le CCTP et Madame Maria-Adela Laserna qui poursuit une activité bénévole.

## **CERTIFICATION ET RAPPORT AVEC LES TUTELLES**

La 3<sup>ème</sup> Certification s'est déroulée dans de bonnes conditions tout au long de l'année 2014 avec visite des experts et la HAS a confirmé la certification du CCTP le 11 mars 2015, avec 5 recommandations :

- Engagement dans le développement durable
- Implication des usagers, de leurs représentants et des associations
- Prise en charge de la douleur
- Prise en charge somatique des patients
- Pertinence des soins. Démarches EPP liées aux indicateurs de pratique clinique.

## **ADOSSEMENT/INTEGRATION A L'ASM 13**

### **1.1.- Motifs du rattachement**

Les politiques actuelles d'organisation des soins tendent à la mutualisation et au regroupement des structures. Dans ce cadre, il est prévu par le code de la santé publique que chaque CMP (ce qu'est le CCTP) soit administrativement rattaché à un établissement de santé. Le CCTP Jean FAVREAU est tenu de prendre en compte cette réglementation.

Le rattachement à une plus grosse structure offre au CCTP la possibilité de disposer d'outils adaptés pour répondre aux obligations réglementaires dont le nombre ne cesse d'augmenter et qui s'avèrent être fortement contraignantes pour les établissements. L'ARS devant le surcoût de l'intégration du personnel avec l'application de la convention de 1951 s'est engagée à étudier prioritairement la demande de financement présentée par Mr Mazzaschi directeur administratif et financier. Un montant de 280 000 Euros a été alloué en 2015 à l'ASM13 pour faire face au surcoût occasionné par le passage des salariés du CCTP.

En réponse aux attentes de l'ARS, le projet d'adossement/intégration a été travaillé conjointement par le comité de direction du CCTP et la Direction de l'ASM 13.

### **1-2 – Planing de l'intégration**

Les différentes étapes de préparation de l'intégration se sont déroulées selon le calendrier suivant :

- 9 janvier 2015 : réunion du Personnel et de la CME
- 13 avril 2015 : rencontre ASM 13 – CCTP pour préparation rencontre avec l'ARS
- 23 avril 2015 : rencontre ARS – ASM 13 – CCTP pour projet d'intégration.

- 1<sup>er</sup> juillet 2015 : réunion du Personnel avec la SPP et l'ASM 13
- 1<sup>er</sup> juillet 2015 : le mandat de gestion signé par le président de la SPP avec l'ASM13 a pris effet ce jour; il s'agissait d'un mandat de six mois renouvelable établi aux conditions prévues et permettant de travailler à l'adossement du CCTP sur l'ASM13 de façon pérenne.
- 5 Aout 2015, l'ARS, par courrier au président de la SPP, donne approbation de l'EPRD (état des prévisions de recettes et de dépenses) et du PGFP (plan global de financement pluriannuel) 2015-2019, et précise ses « encouragements » à concrétiser le rapprochement avec l'ASM13
- Du 23/9/15 au 21/10/15 se sont déroulés les entretiens individuels du personnel avec Mme Christine Billet, DRH et Mme Danielle Kaswin, alors coordinatrice. Une information individualisée a permis à chacun des salariés de se positionner par rapport aux nouvelles conditions, concernant notamment la rémunération, le temps de travail et le volume des congés, imposées par le cadre de l'ASM13 désormais en vigueur.
- 13 octobre 2015 : réunion extraordinaire des délégués du personnel ayant pour objet de préciser les règles légales de dénonciation des usages en vigueur au CCTP avant son intégration à l'ASM13.
- 13 Octobre 2015 : Le CA de la SPP approuve le traité d'apport partiel d'actif, la convention de mise à disposition des locaux et le projet de salarier en CDI les AEF à la SPP avec remboursement par l'ASM13
- 13 novembre 2015 : réunion du personnel au sujet des questions en suspens pour l'intégration avec Mr D. Ribas, Président SPP, Mme F. Moggio, Médecin directeur ASM13, Mr JL. Baldacci, ancien médecin directeur du CCTP, Mme D. Kaswin, médecin directeur du CCTP, M. B. Mazzaschi, directeur administratif ASM13 et Mme C. Billet, DRH ASM13.
- 22 novembre 2015, l'Assemblée Générale de la SPP, convoquée à titre extraordinaire accepte la fusion CCTP /ASM13 à une très forte majorité.
- 30 novembre 2015, signature conjointe par Monsieur Denys Ribas, Président de la SPP et Monsieur Frank Le Morvan, président du l'ASM 13 du traité d'apport partiel d'actif, de la convention de coopération entre l'ASM13 et la SPP, et de la convention d'occupation des locaux.

### **1.3 – Enjeux et implications liés à l'adossement**

Ils sont en lien avec la mission initiale du CCTP telle qu'elle a été soutenue depuis son ouverture, et se présentent selon les points suivants :

- a. Le maintien de l'identité psychanalytique du CCTP et la pérennité de son activité. La SPP et le CCTP gardent le contrôle de la proposition de nomination des personnels engagés par l'ASM 13.
- b. Pour les analystes en formation suivant un patient au CCTP et dont la cure est supervisée : ils étaient considérés jusqu'alors comme vacataires, statut obsolète et ils

ne peuvent devenir stagiaires rémunérés de l'ASM13 pour des raisons administratives. Ils deviennent depuis le 1 décembre 2015 « stagiaires psychanalystes salariés » de la SPP. Ils devront démissionner à la fin de la prise en charge du patient. L'ASM13 s'est engagée à rembourser les frais à la SPP.

c. Ressources Humaines : l'intégration va entraîner un changement de convention salariale et de certaines conditions de travail, ces changements sont plus importants au niveau du personnel administratif : les secrétaires continuent leur travail au CCTP, Mme C Eloy, comptable, devrait rejoindre les services comptables de l'ASM13. Comme indiqué plus haut, deux psychanalystes ont démissionné.

d. Organisation et nouvelles dispositions administratives :

\* Le CA de la SPP a désigné un de ses membres, le Dr Baldacci, pour siéger au CA de l'ASM 13

\* Le Comité de Gestion est maintenu, il poursuit sa mission et prend la fonction d'interface entre la SPP et L'ASM 13; il est composé de :

- Madame AISENSTEIN, Présidente du Comité de Gestion

- Monsieur le Docteur RIBAS, Président de la Société Psychanalytique de Paris

- Monsieur le Docteur BALDACCI, désigné par le CA de la Société Psychanalytique

de Paris

- Monsieur le Docteur DONNET, Ancien Médecin Directeur du CCTP

- Madame le Docteur MOGGIO, Directrice Générale de l'ASM 13,

- Monsieur MAZZASCHI, Directeur Administratif et Financier de l'ASM 13;

- Madame le Docteur KASWIN, Médecin Directeur du CCTP Jean Favreau

- Monsieur le Docteur COLIN, Médecin Coordinateur du CCTP Jean Favreau

- Madame SPARER, Coordinatrice du CCTP Jean Favreau

\* Le Médecin Directeur du CCTP assiste

- au Comité de Direction de l'ASM 13 2 fois par mois.

- au conseil stratégique 4 fois par an

- au CME

- à AG des médecins

\* La continuité du lien avec la SPP et la poursuite de la mission du CCTP s'appuie sur le maintien du Centre dans les locaux de la SPP auquel l'ASM13 s'est engagée

## **RESEAU DE SOINS, ENSEIGNEMENTS ET RECHERCHE**

Tous les 15 jours, le CCTP ( JL Baldacci, JL Donnet, Ch Lechartier, D Kaswin, B Colin) dans la continuité des années précédentes propose aux analystes en formation un

séminaire de formation qui s'intitule : le processus de la consultation. Un premier entretien est conduit alternativement par l'un des directeurs du séminaire en présence des analystes en formation inscrits pour les familiariser et les initier au processus de la consultation psychanalytique.

Nous continuons d'accueillir des analystes en formation pour l'une de leurs deux cures supervisées et espérons en augmenter le nombre et d'arriver à 10 AEF.

Par ailleurs, les psychodrames accueillent des stagiaires désireux de se former à cette pratique ainsi que des bénévoles.

Le Centre continue de participer aux présentations cliniques de Sainte-Anne, dans le cadre d'une convention signée avec le service de Mme Dr VACHERON. Quelques patients sont ensuite adressés en consultation au CCTP et certains peuvent bénéficier d'un traitement psychanalytique adapté.

Le colloque du CCTP 2015 s'intitulait : « Cache-cache et jeu analytique ». Celui de 2016 qui vient d'avoir lieu avait pour titre : « On parle d'un patient ».

Le CCTP à la suite de son intégration à L'ASM 13 participe au projet d'un pôle psychanalytique, initié et dirigé par Françoise MOGGIO. Ce projet s'appuie sur une offre de soins psychanalytiques qui réunit 5 unités fonctionnelles dirigées chacune par un psychiatre – psychanalyste : il s'agit, du Centre Jean Favreau (CCTP), du Centre Evelyne et Jean Kestemberg (CEJK) et de la Consultation spécialisée Grands Adolescents, Jeunes adultes (GAJA), tous deux rattachés au Centre Philippe Paumelle (CMP du secteur 75G12), de l'Institut Psychosomatique de Paris Pierre Marty (IPSO), du Centre Alfred Binet (CAB)(CMP du secteur 5 de psychiatrie infanto-juvénile).

A vocation thérapeutique, le pôle psychanalytique entend être également un outil d'enseignement et de recherche. Ce projet est innovant avec une cohorte de patients importante proche de 2 500, une fluidité entre les diverses structures, permettant l'extension des indications et le développement du réseau (lien ville-hôpital).

Dans cette perspective un séminaire de consultations a été mis en place. Ces consultations menées par les consultants des différentes structures, sont présentées et discutées le 4<sup>ème</sup> lundi de chaque mois dans les locaux de l'ASM13.

Ce projet de pôle psychanalytique sera présenté à l'ARS prochainement.

## **ATTENTATS**

Il a paru nécessaire de ne pas rester en dehors des événements. Une information proposant des consultations sans attentes aux personnes concernées par les attentats du 13 novembre 2015 est parue sur le site de la SPP. Trois patients ont été reçu bénévolement dans ce cadre par des analystes du CCTP.

## **QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION**

Un questionnaire de satisfaction à l'intention des patients a été mis en place à l'occasion de la Certification et ses résultats sont très encourageants :

Respect des droits du patient : satisfaits : 97.04% (non satisfaits : 2.95%)

Information du patient : satisfaits : 82.59% (non satisfaits : 17.39%)

Locaux et qualité de l'accueil : satisfaits : 79.73% (non satisfaits : 20.27%)

## **REMERCIEMENTS**

Nous remercions vivement toute l'équipe administrative qui veille à la bonne marche du CCTP : Mme Sylvie DRUON, Directrice Administrative, partie en retraite en novembre ; Sylvia ROSSET, Secrétaire de Direction ; Annie MARNÉ, secrétaire ; Daniela LO-BUÉ CABRERA, secrétaire ; Catherine ELOY, comptable.

Nos remerciements vont aussi aux analystes du CCTP dont l'investissement et la participation ont largement contribué à l'excellent résultat de l'accréditation et à la mise en place de l'adossement / intégration qui prend effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2016. Ils restent tous impliqués dans l'avenir du CCTP, intégration, déménagement dans les nouveaux locaux, pérennité de sa mission psychanalytique.